



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

*Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Municipal
République Française*

*Séance du 22 mai 2023
à 18 heures 30*

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	18	26

Date de la convocation

16/05/2023

Date d'affichage

05/06/2023

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents : MALEN Serge - BONNEFOUX Chantal - FISCHER Lionel - SALUZZO Joëlle - CACELLI Alex - LOUIS-VASSAL Patrick - CRAPONNE Jean-Louis - GARREL Régine - TRICHARD Frédéric - MORETTI Karine - BOUIX Sandra - GUINTRAND Tamara - BOLIMON Lionel - COUSTON Rémy - ADAM Carole - DUCLERCQ Jean-Pierre - PENALVA Sylvain - PLAZA PUTTI Mireille.

Procurations :

Mme COSTE Josiane a donné procuration à Mme SALUZZO Joëlle.
Mme RANC Sylvie a donné procuration à M. CACELLI Alex.
Mme CUP Christine a donné procuration à Mme BONNEFOUX Chantal.
M. ORLANDI Pascal a donné procuration à Mme MORETTI Karine
M. DEL NISTA Xavier a donné procuration à M. FISCHER Lionel.
Mme RABERT Guylaine a donné procuration à M. LOUIS-VASSAL Patrick
M. FILIERE Thierry a donné procuration à M. MALEN Serge
Mme PILLOT-CAILLIATTE Marion a donné procuration à M. COUSTON Rémy

Absent excusé : ANDRÉ Claude.

Secrétaire de séance : M. LOUIS-VASSAL Patrick

Nature de l'acte : 4.2.1 Créations et transformations d'emplois contractuels

DELIBERATION N° 2023-05-33

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – AGENTS CONTRACTUELS : CREATION DE POSTES

RAPPORTEUR : Monsieur Serge MALEN – Maire.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 332-23.1 et L. 332-23.2,

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de procéder aux créations de postes pour les agents contractuels.

Pour assurer le remplacement de l'animatrice du Relais Petite Enfance, suite à une mise en disponibilité, et le bon fonctionnement de l'accueil de loisirs pendant les prochaines vacances scolaires, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de créer les postes sur emplois non permanents suivants :

	Nombre	Catégorie
<u>Accroissement temporaire d'activité</u>		
Educateur de Jeunes Enfants 50%	1	A
<u>Accroissement saisonnier d'activité</u>	5	C
Adjoint d'animation		

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission des affaires générales réunie le 15 mai 2023.

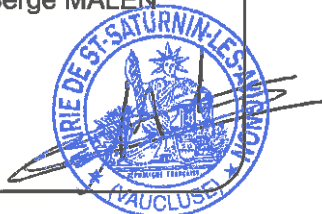
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE la création des postes susvisés à compter du 01/07/2023.

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR 26	VOIX CONTRE /	ABSTENTION /
-----------------	------------------	-----------------

Le Maire,
Serge MALEN



Le secrétaire de séance
Patrick LOUIS-VASSAL

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Patrick Louis-Vassal', is written over a rectangular box.

certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 05/06/2023 de la publication le 05/06/2023 informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.